

Tarif des douanes

Le gouvernement devrait considérer deux choses à propos de cette mesure. D'une part, il ne peut pas s'attendre à ce que le personnel du ministère des Douanes et Accise fasse du bon travail s'il réduit autant l'effectif. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), lorsqu'il transmet ses ordres aux ministres, devrait se rendre compte que les ministères ne peuvent plus fonctionner normalement s'il pratique de telles saignées dans leur effectif. Ce ministère en est un bel exemple.

D'autre part, le gouvernement devrait considérer, lui aussi, que dans le domaine des mesures tarifaires, il faut être deux pour jouer à ce jeu-là. On ne peut faciliter les choses aux États-Unis, leur frayer la voie, en somme, en leur accordant un traitement préférentiel alors qu'ils imposent de tels droits de douane sur nos produits.

C'est en nous fondant sur ces deux aspects du problème que nous entendons disséquer cette mesure au comité afin de bien en cerner les conséquences. Nous devons avoir l'œil sur le gouvernement actuel. Nous ne savons pas ce que renferme ce projet de loi. Nous devons donc le passer au peigne fin, car le gouvernement a la triste habitude d'imposer des choses en catimini sans que nous sachions de quoi il retourne au juste. Nous devons toujours nous en remettre à la parole du ministre. Il nous a fallu une journée pour tirer la BCC du pétrin grâce à une mesure présentée à la Chambre. La ministre nous en avait expliqué le contenu en nous assurant que tout allait bien, que la banque n'était pas en faillite et qu'il s'agissait de la seule institution financière canadienne en difficulté. Elle nous avait également dit que le gouvernement ne voulait absolument pas voir disparaître une banque régionale ni que d'autres banques la rachètent et qu'il avait pris cette décision afin que cette banque régionale continue d'exister au lieu d'être prise en charge par d'autres banques.

• (1600)

Nous avons écouté toutes ces explications de la ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall). Nous avons écouté tous les faits et tous les chiffres qu'elle nous a exposés. Les députés ont dû remarquer cependant qu'elle ne pouvait pas nous dire combien il y avait de créanciers ni de déposants. Nous nous sommes pourtant rangés à l'avis du gouvernement. Nous ne voulions pas avoir l'air de retarder une mesure légitime en faveur des Canadiens de l'Ouest, selon les termes du premier ministre (M. Mulroney). Nous avons cru la ministre sur parole, comme nous le faisons pour le ministre qui nous a saisis de la mesure à l'étude. Nous allons cependant y réfléchir à deux fois avant de croire sur parole un ministre du gouvernement actuel qui nous décrit le contenu d'un projet de loi. Bref, comme l'a dit le porte-parole officiel du Nouveau parti démocratique, nous sommes impatients de renvoyer le projet de loi au comité pour y voir en quoi il consiste exactement. Ce n'est qu'à présent, après avoir vu agir le gouvernement, que tous les Canadiens savent qu'ils doivent surveiller très attentivement ce qu'il fait, car il ne fait pas ce qu'il avait promis. Les Canadiens connaissent les dispositions de ce budget désastreux. Le soir du budget, les mesures budgétaires avaient l'air merveilleuses, mais elles n'en ont certes pas autant l'air maintenant.

Voilà la mise en garde que je formule à l'intention du ministre chargé du Tarif des douanes. Je lui rappelle que son ministère ne fonctionnera pas sans employés et que nous allons suivre les événements de très près. Nous ne laisserons pas le gouvernement du Canada renvoyer tant d'employés d'un service aussi essentiel que celui-là.

Je tiens aussi à dire au gouvernement que les Canadiens ne vont pas rester indifférents à ce qui arrive aux tarifs, dans la mesure où cela touche nos produits. Ils vont réagir avant longtemps. Les tarifs sont à l'origine de crises dans l'industrie du bois d'œuvre, la pêche et dans plusieurs autres, mais il s'agit de tarifs imposés par un pays étranger à nos producteurs de matières premières.

Cela étant dit, monsieur le Président, je cède la parole à un autre député qui veut donner son avis sur le projet de loi.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, c'est en vérité un plaisir d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet du projet de loi C-71, une mesure des plus importantes à bien des égards. Selon moi, l'importance de cette question ne se retrouve pas nécessairement dans le projet de loi dont nous sommes saisis, puisque le ministre a déclaré que nous devons nous pencher sur certains détails. En fait, il a tout à fait raison. Il veut que nous consacrons pas mal de temps à discuter, afin de déterminer si oui ou non les cigares roulés à la main portant des bandes et des rubans devraient profiter d'un tarif de préférence de \$1.45 ou d'un tarif général de \$3. La mesure dont nous sommes saisis renferme des pages et des pages de choses importantes. On nous demande de décider si oui ou non les étaçons pour le soutènement des toits des mines devraient être acceptés en franchise. On se préoccupe beaucoup des prothèses auditives et de savoir s'il faut leur imposer des tarifs. C'est également vrai au sujet des piles, appareils et le reste nécessaires au bon fonctionnement de ces prothèses auditives. Je suppose que le gouvernement juge qu'on ne devrait pas appliquer un tarif de 12 p. 100, ou un tarif général d'au moins 30 p. 100, mais peut-être un tarif de préférence de seulement 8 p. 100. La liste est très longue. Peut-être que les produits en question devraient entrer en franchise.

Il est intéressant de voir ce que le gouvernement juge important. A l'heure actuelle, comme le député qui est intervenu avant moi l'a signalé, notre secteur forestier est littéralement au bord de la crise. Les États-Unis, le plus important importateur de nos produits, est sur le point d'imposer un quota, qui sera adopté par au moins une majorité des deux tiers au Congrès. De ce fait, un tiers de nos scieries devront peut-être fermer leurs portes. Je constate que le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) est parmi nous; je l'apprécie. Je sais à quel point il doit s'inquiéter de cette question et des conséquences que cela aura pour cette industrie. Le Congrès a déjà entrepris l'étude de cette mesure. Ce qui est en jeu ici, c'est la moitié ou le tiers de la principale industrie du Canada. Débattons-nous cette question à la Chambre des communes? Est-elle renvoyée au comité, afin qu'on en discute longuement. Non. Nous passons beaucoup de temps à décider s'il faut imposer un tarif de 12 ou de 8 p. 100 sur les prothèses auditives.